

Transrural

initiatives

n°469 / juillet-août 2018 / 10 euros

- « LES CAMPAGNES DOIVENT ÉCRIRE LEUR PROPRE RÉCIT ! »
- PERCER LES MIRAGES DE L'ÉOLIEN
- MOINS D'AGRICULTURE, PLUS DE FRONTIÈRES ?

Dossier
**S'ÉQUIPER POUR (RÉ)INVESTIR
LE DÉVELOPPEMENT LOCAL**

Transrural initiatives

revue bimestrielle d'information agricole et rurale publiée par l'Agence de diffusion et d'information rurales (Adir), association d'édition de :



Le réseau des Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (Civam), ce sont plus de 200 associations qui défendent depuis plus d'un demi siècle des enjeux tels que la préservation de l'environnement, l'offre d'aliments de qualité, l'élaboration d'un autre modèle énergétique, la promotion d'une agriculture durable, le maintien d'un monde rural facteur de cohésion sociale.



Lieu de rencontres, d'échanges et vecteur d'intégration socio-économique, le Mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC), propose aux jeunes de treize à trente ans vivant à la campagne ou qui l'envisagent, de s'engager avec d'autres pour l'amélioration de la qualité de vie, de leur environnement et de la société qui les entoure par l'action, la réflexion, la recherche de sens et la formation.



Le Réseau d'expérimentation et de liaison des initiatives en espace rural (Relier) considère qu'il est nécessaire de soutenir le développement d'autres activités à la campagne et, face aux interrogations de notre société, qu'il est urgent de leur donner un sens : s'installer à la campagne, monter une entreprise rurale, c'est d'abord faire le choix d'un mode de vie. Depuis 1984, l'association d'éducation populaire Relier contribue à créer et animer des lieux d'échange et de mise en lien des personnes qui font le choix de s'installer et vivre en milieu rural (www.reseau-relier.org).



Le centre de ressources sur les pratiques et les métiers du développement local Cap Rural a pour vocation de promouvoir le développement des territoires ruraux et périurbains de Rhône-Alpes. Depuis 1996, Cap Rural porte le projet d'espaces ruraux vivants aux fonctions diversifiées (productive, résidentielle, touristique et nature), composés par une mixité de populations et d'activités, et mettant en oeuvre de réelles dynamiques économiques, sociales et environnementales, dans le cadre de relations équitables avec les espaces urbains (www.caprural.org).

Directrice de publication : Isabelle Barnier - **Équipe de rédaction permanente :** Hélène Bustos, Fabrice Bugnot - **Ont participé à ce numéro :** Isabelle Barnier, François Bausson, Maxime Bergonso, Fabienne Bois, Michel Carré, Anne Carton, Julie Champagne, Guillaume Faburel, Raphaël Jourjon, Paul Lacoste, Brigitte Lech, Anne-Marie Lenain, Gérard Logié, Rémi de Montaigne, Jean-Marie Perrinel, Valérien Poyau, Catherine Rouvière et Cécile Surville.

Notes de lecture et revue de presse : Alain Chanard

Maquette : Catherine Boé

Impression : Evoluprint, Bruguère
Administration / Rédaction :
 58 rue Regnault – 75 013 Paris
 Tél. 01 48 74 52 88
 Site internet : www.transrural-initiatives.org
 Mail : transrural@globenet.org



CRÉDIT PHOTO DE LA COUVERTURE :
 création de S. Pascalis

CRÉDIT PHOTO DE LA COUVERTURE DU DOSSIER :
 EA+LLA

Reproduction autorisée sous réserve de demande
 – n°CPPAP : 0620G86792 – ISSN : 1165-6166 –
 Dépôt légal : août 2018.

vivre ensemble

Société

4 « Les campagnes doivent écrire leur propre récit ! »

Initiatives

6 Esquisser un village de l'illustration

Aménagement

8 Les vaches ne regardent plus le train passer

Culture

9 Une pépite théâtrale dans le bocage virois



ménager les ressources

Environnement

10 Percer les mirages de l'éolien

Initiatives

12 Les citoyens se mobilisent pour la transition énergétique



Quatrième de couverture

L'exposition « Paysage de jeunesse » de la photographe Anne-Marie Filaire, accueillie par le Conseil économique, social et environnemental (Cese) du 17 septembre au 12 octobre 2018, fait écho à l'avis du Cese « Place des jeunes dans les territoires ruraux », rapporté en 2017 par Bertrand Coly et Danielle Even. Pour donner suite à ce travail, le Cese organise le 27 septembre prochain, une journée sur le thème « Quelles politiques de jeunesse dans les territoires ruraux ? » (plus d'infos sur : www.lecese.fr). Cette exposition, soutenue par le MRJC et l'APCA, est le fruit d'un travail réalisé en Corrèze entre octobre 2015 et juin 2017 avec Peuple et Culture. Pour la photographe, « il s'agit d'une représentation de la situation de la jeunesse dans la France non urbaine et traditionnelle. La Corrèze est une région désertée par sa jeunesse comme beaucoup de provinces rurales et ce qui m'a incité à montrer ces jeunes c'est mon envie de parler d'eux car c'est le terrain de mon adolescence ». Anne-Marie Filaire enseigne la photographie à Sciences Po. Elle a publié aux éditions Textuel/MuCEM l'ouvrage *Zone de sécurité temporaire*, prix Filaf 2017. www.annemariefilaire.com.

un autre développement

Agriculture

13 Le stage 21h, un temps d'échange avant l'installation

Europe

14 Moins d'agriculture, plus de frontières ?

15 Leader, une histoire européenne du développement local

Formation

16 Vivéa : l'émergence pourrait passer à l'as



(Ré)abonnez-vous à *Transrural initiatives*
 sur la boutique en ligne de la revue

D-Day

Dans la chaleur estivale, l'annonce du « Jour du dépassement » est tombée cette année le 1^{er} août. Depuis plusieurs années, l'ONG *Global Footprint Network*, en partenariat avec le WWF, estime le jour à partir duquel l'empreinte écologique de l'humanité dépasse l'ensemble des ressources que la Terre peut régénérer en une année. Calculée à partir de millions de données statistiques provenant de deux cents pays, la date du Jour du dépassement avance d'année en année (en 1998, elle avait lieu le 30 septembre). En effectuant le calcul avec les seules données concernant la France, ce jour serait tombé le 5 mai 2018...

Depuis des décennies, une vision assez unilatérale du développement – prescrite notamment par les Nations unies – domine : plus un pays est développé plus ses habitants consomment d'électricité, plus son Produit intérieur brut est élevé, plus il compte de kilomètres de route goudronnée. Cette course folle, outre le fait qu'elle nie toute spécificité locale, culturelle ou de choix en termes de mode de vie, est sans issue. Et les « méga-calculs » des ONG sont là pour le rappeler. En France, le développement local, auquel le dossier de ce numéro s'intéresse, est né dans les années 1960 du refus de la diffusion « par le haut » d'un modèle unique de développement. Entendu comme la traduction de la capacité des acteurs locaux à mener à bien, collectivement, des projets issus de la valorisation des ressources du territoire, le mouvement a, dès ses origines, eu ses détracteurs moquant des formes de « micro-développement » intervenant en marge, dans les interstices de « l'économie importante et réelle ». Les icônes ne sont pas simples à ravalier mais le portrait de « l'économie importante et réelle » se confond chaque jour un peu plus avec celui d'un capitalisme prédateur et destructeur.

Si la somme des développements locaux, dans les territoires, ne constitue pas pour autant un « projet » national ou européen, il apparaît encore plus difficile d'imaginer, pour une société, un avenir commun reposant sur la somme des actes des individus qui la constitue. De considérer le changement social comme une somme de gestes individuels. L'évolution des mentalités et des représentations du développement est une condition nécessaire mais la considérer comme l'étincelle préalable au changement fait courir le risque collectif de rester au milieu du gué... Dans un petit ouvrage récent et fort stimulant, *Écologie - Écologie, individualisme et course au bonheur*¹, Aude Vidal, interroge ouvertement et finement, avec ce prisme, nombre de pratiques (développement personnel, habitat groupé, jardins partagés...) émergeant au registre de l'écologie et à même de nous convaincre que nous agissons pour repousser à plus loin dans l'année le Jour du dépassement. En se demandant si cette vision de l'écologie ne succomberait pas à la logique libérale dominante, signant le triomphe de l'individualisme. S'il ne s'agit pas de condamner tout acte « éco-citoyen » ou les pratiques à même de (re)donner du sens à nos actions, nous ne pouvons aujourd'hui faire l'économie de ces questions pour envisager infléchir collectivement notre trajectoire de développement.

HÉLÈNE BUSTOS, RESPONSABLE DE LA RÉDACTION

Aménagement

- 18 Du ruissellement métropolitain au débranchement des citadins
- 19 Sortir des mythes de l'aménagement

Initiatives

- 22 Un rendez-vous pour la paix

Chronique

- 24 La guerre des mots – acte XXVI



découvrir

- 25 En revues
- 26 Au fil des lectures

DOSSIER

à XII

S'équiper pour (ré)investir le développement local

Ce dossier porte un regard sur l'évolution des formes de l'action publique dans les territoires et s'intéresse à des initiatives de développement local en Auvergne-Rhône Alpes. Il a été réalisé dans le cadre d'Innov'Rural, l'évènement annuel du Réseau rural Auvergne-Rhône Alpes, organisé par Cap Rural, épaulé cette année par l'association Macéo.



EA + ILLA



- **Innov'Rural : prendre du recul et donner des billes** II
- **Aménagement et développement : du territoire aux territoires** III-V
- **Gérer des équipements hérités** VI
- **Les investissements accélérateurs de projets locaux** VII
- **Un tiers-lieu pour redonner une seconde vie à un moulinage** VIII
- **Recréer de l'activité autour d'une gare** IX
- **Une grange pensée pour et avec ses futurs locataires** X
- **À la reconquête d'un centre-bourg déserté** XI
- **Faire du développement local aujourd'hui et demain** XII

Quelles émanent de l'État, de ses services ou des collectivités, les politiques publiques d'aménagement se concentrent aujourd'hui sur les investissements. Dans le même temps et suite à la dernière réforme territoriale (cf. TRI n°452), les collectivités et les établissements publics de coopération intercommunale (communauté de communes, d'agglomération, métropoles...) sont en réorganisation et recentrent leurs moyens sur la gestion de leurs compétences et des équipements qu'ils intègrent au gré des fusions. Cependant, dans nombre de territoires ruraux, des initiatives collectives s'appuyant sur des ressources locales sont en recherche de moyens financiers et d'accompagnement pour se déployer et, dans ce contexte, de nouvelles formes de partenariats publics-privés sont désirées. Comment, aujourd'hui, faire du développement local en rural à partir des politiques d'investissements et d'équipements (existants ou en projet) ? Telle est la question centrale mise à l'agenda de la septième édition d'Innov'Rural, l'évènement annuel du Réseau rural Auvergne-Rhône Alpes organisé par Cap Rural, épaulé cette année par l'association Macéo. Cette édition 2018 se déroule en deux temps : une première journée, le 7 septembre à Saint-Ismier (Isère) et une seconde, le 5 octobre à Saint-Amant-Tallende (Puy-de-Dôme).

Ce dossier n'a pas la prétention d'anticiper sur la richesse des échanges qui auront lieu entre universitaires, agents de développement, élus et autres acteurs de terrain lors de ces deux journées. Il propose des éléments contextuels sur l'évolution des formes de l'action publique dans les territoires et s'intéresse à des initiatives rhônalpines et auvergnates repérées par les organisateurs et dont les porteurs sont invités à témoigner lors de l'évènement. Certaines suggèrent comment mener des projets pour et avec les habitants, les acteurs socio-économiques et les élus, à partir des politiques d'investissements et d'équipements. D'autres montrent qu'il est possible de les croiser avec des dynamiques déjà impulsées par des acteurs de multiples origines. Enfin, toutes suggèrent que de nouveaux modes opératoires et voies de contractualisation sont à inventer pour, demain, continuer à faire du développement local dans des territoires de plus en plus ouverts et reliés les uns aux autres.

Dans le cadre de sa politique de développement rural, l'Union européenne investit (encore) dans de l'animation d'échanges entre acteurs comme en témoigne Innov'Rural.

Innov'Rural : prendre du recul et donner des billes

En cette rentrée, élus, agents de développement, porteurs de projets collectifs, représentants d'institutions ou encore d'associations d'Auvergne-Rhône Alpes sont invités à prendre des chemins menant à Saint-Ismier (Isère) et à Saint-Amant-Tallende (Puy-de-Dôme). Si cette année Innov'Rural, évènement annuel du Réseau rural régional, se déroule en deux temps (les 7 septembre et 5 octobre) et sur deux lieux, l'esprit buissonnant reste le même : pas de cours magistraux mais un espace d'échange entre

acteurs des territoires ruraux sur des problématiques qu'ils rencontrent.

La politique de développement rural européenne, financée par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)¹, prévoit que chaque État membre anime un Réseau rural. En France, il est structuré à deux niveaux : un réseau national (doté de 30 millions d'euros du Feader sur la période 2014-2020) et des réseaux régionaux (financés via les programmes de développement rural de chaque région). Ils ont pour finalités : de favoriser la coopération entre acteurs du monde rural en créant des occasions de rencontres, d'échanges et de travail ; de faciliter la conception de projets transversaux ; d'améliorer la qualité des projets financés par le Feader et de favoriser leur valorisation.

DES THÈMES À ENJEUX ET À EXPLORER COLLECTIVEMENT

Le Réseau rural national est co-piloté par le ministère en charge de l'agriculture, le Commissariat général à l'égalité des territoires et l'Association des régions de France. En Rhône-Alpes, le Réseau rural régional était incarné depuis 2009 par Cap Rural (cf. encadré) dont les différentes missions et l'action favorisent le décloisonnement des acteurs du développement rural. Depuis avril 2018, Cap Rural anime le Réseau rural Auvergne-Rhône Alpes.

Au format évolutif mais conçu sur le fond comme un temps d'apports et d'échanges entre acteurs du rural, Innov'Rural est une traduction concrète de cette mission d'animation et d'exploration collective. Après la création d'activités en rural, les coopérations villes-campagnes, la jeunesse et les transitions écologiques, l'urbanisme rural, la participation dans le développe-

MACÉO



Cette association créée dans les années 1980 rassemble aujourd'hui une centaine d'acteurs (collectivités, métropoles, entreprises, associations, citoyens, chambres consulaires) du Massif central (tel que défini par la loi Montagne). Son objet est :

- d'unir les forces vives qui contribuent au développement, à l'attractivité et à l'innovation en Massif central ;
- de favoriser les effets d'entraînement entre des acteurs de différentes tailles pour accélérer le développement.

L'équipe de Macéo, une quinzaine de personnes, est spécialisée en gestion et conduite de projets ; elle travaille tous les sujets du développement territorial : tourisme, économie circulaire, numérique, mobilité, énergie, services... En 2017, Macéo a réalisé le montage du projet *Happi Montana*, « un accélérateur d'innovation et de développement pour les massifs de montagne », pour donner les moyens à de multiples territoires d'expérimenter et de coopérer. Début 2018, cet ambitieux projet associant 80 partenaires était lauréat de l'appel à manifestations d'intérêts de l'action « Territoires d'innovation de grande ambition » du Programme d'investissements d'avenir du gouvernement.

Plus d'infos : www.maceo.pro.

ment local et les nouvelles formes d'économie², Cap Rural appuyé cette année par l'association Macéo (cf. encadré) invite à s'intéresser au thème : « Raisonner investissements et équipements par le développement local ».

■ HÉLÈNE BUSTOS (TRANSRURAL)

CAP RURAL



Centre de ressources spécialisé dans les pratiques et les métiers du développement rural depuis 1996, Cap Rural propose aujourd'hui différents services aux acteurs de la nouvelle région Auvergne-Rhône Alpes (élus, agents de développement, porteurs de projets collectifs, institutionnels, société civile organisée...). Son action est articulée autour de trois grands axes :

- professionnaliser les acteurs ;
- favoriser l'innovation dans les territoires ;
- décloisonner et stimuler la mise en réseaux et les synergies entre acteurs.

L'équipe de Cap Rural, constituée d'une dizaine de personnes aux compétences complémentaires, propose : des sessions de formations et d'exploration ; des évènements ; des appuis méthodologiques individuels ou collectifs ; un travail de veille ; des publications ; des groupes de travail à l'échelle régionale...

Cap Rural est cofinancé par la région Auvergne-Rhône Alpes, l'État, l'Union européenne dans le cadre du Feader et les cotisations de ses usagers

Plus d'info : www.caprural.org.

¹ - Cette politique qui constitue le second pilier de la Politique agricole commune a été déléguée par l'Union aux États depuis l'adoption de la « Stratégie Europe 2020 » en 2010. Pour la période 2014-2020, la France bénéficie de 11,4 milliards d'euros de Feader.

² - Retrouver des ressources en lien avec les journées passées sur : www.caprural.org/des-ressources/innov-rural-depuis-2012.

Retrait de l'État, montée en responsabilité des collectivités et intercommunalités et remise en cause de l'idéal d'équité républicaine caractérisent les changements en matière d'aménagement.

Aménagement et développement : du territoire aux territoires

La commune savoyarde de Saint-Pierre-d'Entremont, 443 habitants, appartient à la Communauté de communes Cœur de Chartreuse, créée en 2014 par la fusion de trois petites intercommunalités et qui regroupe 17 communes et 17 000 habitants. « Notre commune est touristique mais vivante toute l'année, 60% des actifs travaillent à moins de 5km de leur habitation, décrit la maire Brigitte Bienassis. La communauté de communes a atteint une bonne taille, on avait peur que la fusion nous éloigne mais en fait, cela a plutôt élargi nos horizons et nous avons réussi à créer une identité ; j'espère que nous arriverons à rester une intercommunalité de cette taille. » Amélioration des infrastructures d'accueil des habitants et de tourisme, reprise il y a quelques années de la station essence communale, achat de fonds de commerce à rénover pour de l'accueil d'activités... La commune et l'intercommunalité interviennent dans un grand nombre de secteurs. « Des aides comme le Fonds départemental d'équipement des communes ou la Dotation d'équipement des territoires ruraux, n'ont pas beaucoup bougé, constate Brigitte Bienassis. En revanche, les aides et subventions provenant de la Région ont évolué, avec, par exemple les Contrats ambition Région [cf. encadré p.IV], et les appels à projets, y compris au niveau européen, se généralisent. » Parmi les changements déplorés par l'élue locale, il y a la diminution des effectifs dans les services de l'État et à la Région, notamment ceux qui faisaient de l'accompagnement au montage des projets, à l'image de la suppression de l'assistance technique de l'État pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (Atesat) en 2014. « Si au début on ne s'aperçoit pas immédiatement de leur disparition, ça finit par se voir, surtout pour des com-



Maire de CRAPONNE SUR ARZON

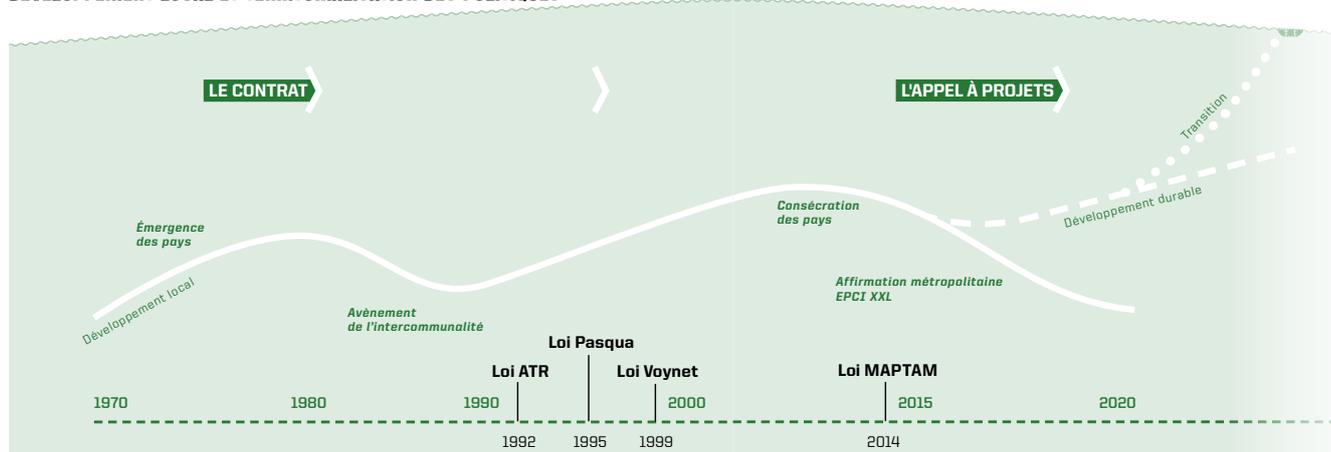
munes et des intercommunalités à l'ingénierie limitée... », observe Brigitte Bienassis pour qui le repérage des initiatives, l'animation et l'ingénierie sont indispensables à une bonne utilisation des deniers publics et à la cohérence des projets d'aménagement. Modification des rôles et des relations entre l'État et les collectivités, montée en puissance de l'intercommunalité, primeur à l'investissement... les évolutions décrites par cette élue d'une commune rurale de montagne nous parlent, plus généralement, des transformations de l'aménagement du territoire en France.

DE L'ÉTAT AMÉNAGEUR À ARBITRE DE LA COMPÉTITION'

Dans les années 1960, l'État, via la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar) créée en 1963, mène en même temps une politique nationale d'investissements pour soutenir la croissance et une politique de réduction des déséquilibres territoriaux. Se met en place une concep-

tion hiérarchisée du territoire français marquée par une division spatiale (grandes et petites villes, communes rurales...) du travail et des fonctions (décision, recherche, production plus ou moins qualifiée). La recherche de réduction des déséquilibres passe par la création de « métropoles d'équilibre » dotées en équipements, la décentralisation des activités productives et le désenclavement par les infrastructures. Dans le même temps, la notion de développement territorial apparaît dans un contexte où les institutions internationales commencent à parler de « pays sous-développés » et où nombre de coopérants, notamment en Afrique, sont rentrés en France et à même de transposer leurs expériences en matière de stratégies et de méthodes de développement². Des stratégies de valorisation des ressources locales par la mobilisation sociale, dans un esprit de « vivre et travailler au pays » voient le jour (comme dans Le Mené dans les Côtes d'Armor). Avec le début de la « crise » de l'emploi (qui dure depuis cette époque...) dans ■■■

DÉVELOPPEMENT LOCAL ET TERRITORIALISATION DES POLITIQUES



Depuis une quarantaine d'années, le développement local est sans cesse redéfini par l'évolution législative et les enjeux qui s'y rattachent. L'ingénierie ainsi mobilisée fluctue entre une ingénierie de développement attachée à l'émergence et à l'accompagnement de projets et une ingénierie territoriale basée sur l'exercice des compétences, régulièrement renforcées, des collectivités locales. À l'heure des métropoles et des intercommunalités XXL, le développement local parviendra-t-il à trouver sa voie en profitant des dynamiques citoyennes qui agissent dans le sillage de la « transition », ou sera-t-il tributaire du cadre institutionnel de ces intercommunalités ? (source : *Regards croisés* n°10 - 2017)

■ ■ ■ les années 1970, le « compromis fordiste des Trente glorieuses » est remis en question tout comme la capacité de l'État à peser sur les mécanismes économiques et sociaux. Alors que le déclin des grands bassins industriels s'amorce, la politique d'aménagement par la répartition des moyens de production n'insufflé pas le développement sur l'ensemble du territoire. L'État va alors petit à petit laisser de la place à d'autres acteurs en matière d'aménagement ; le front des dynamiques territoriales est ouvert (cf. schéma ci-dessus). Au cours de la décennie 1970 et encore davantage lors de la suivante avec les lois de décentralisation, l'État se cantonne de plus en plus dans des missions de compensation et de solidarité et concède aux territoires le développement, via de la contractualisation avec, par exemple, la création des Contrats de plan État-Région en 1982. Le développement local, entendu comme la capacité des acteurs locaux de mener à bien, collectivement, des projets issus de la valorisation des ressources du territoire, devient un moteur. Les territoires sont institutionnellement reconnus et des espaces géographiques de projets, les Pays, sont créés à la fin des années 1990. Néanmoins, l'obsession de l'emploi gagne tous les territoires et la confusion entre développement et croissance s'accroît ; il s'agit toujours de mobiliser les ressources

locales mais aussi d'attirer vers le territoire des activités économiques, quitte à les piéquer au voisin.

Au début des années 2000, avec le retour de la droite au pouvoir et le débat sur le

« déclin français », le coût de « l'égalité républicaine » est mis en cause et la logique redistributive devient un handicap dans le cadre de la compétition internationale. L'État, pour réduire la voilure dans ■ ■ ■

LES CONTRATS D'AMBITION D'Auvergne-Rhône-Alpes

En 2016, la nouvelle Région met en place « un cadre d'intervention pour l'aménagement et le développement des territoires, fondé sur une relation directe avec les EPCI [Établissements publics de coopération intercommunale] et donnant la priorité à l'investissement public local » : les Contrats ambition Région. D'une durée de trois ans, ils s'adressent aux 164 EPCI « non métropolitains » d'Auvergne-Rhône-Alpes et sont signés avec la Région. Ils financent prioritairement et essentiellement des projets d'investissements « d'intérêt intercommunal », sans cadrage très précis (avec un taux maximum de financement de 50 % et un montant de dépenses éligibles à la subvention de 60 000 € minimum). Le conseil régional prévoyait une dotation de 220 millions d'euros au total pour la première génération de ces contrats.

« Les Contrats ambition Région marquent un changement de philosophie par rapport aux Contrats de développement durable Rhône-Alpes d'où il est sorti de bonnes choses mais avec lesquels on a aussi beaucoup soutenu du fonctionnement et des habitudes, nous faisant parfois passer à côté d'innovations », estime Claude Aurias, conseiller régional délégué à l'économie de proximité et maire de Loriol (Drôme). Il invoque également les remontées de terrain lors de la dernière campagne pour les Régionales : « Les élus nous expliquaient qu'ils avaient besoin d'aide pour faire de l'investissement direct. » Pour compléter ce dispositif d'aide à l'investissement des intercommunalités, la Région a également mis en place deux enveloppes « bonus » dotées chacune de 30 millions d'euros sur trois ans : une à destination des bourgs-centres et une autre pour les communes rurales. « Ces dispositifs sont là pour aider les projets des communes qui pour la majorité n'ont plus les capacités d'investir, explique Claude Aurias. Nous ne sommes pas là pour compenser les baisses de dotation de l'État mais il faut faire quelque chose pour les communes, rurales notamment. » Une première évaluation des Contrats ambition Région, dont la plupart ont été signés en 2017, sera faite cet automne.

■ ■ ■ ses ministères et dans ses services déconcentrés, ne souhaite plus investir dans l'ingénierie globale. Dans l'aménagement du territoire, de nouveaux « principes » sont assumés : concentrer des moyens sur quelques secteurs et pôles susceptibles de jouer un rôle de locomotive (c'est la création des « Pôles », de compétitivité, d'excellence rurale...); la compétition entre collectivités est un moteur de la compétitivité nationale (pour avoir des projets de meilleure qualité); l'État n'a plus directement à s'occuper de solidarité territoriale puisque les Régions et les Départements sont en mesure de le faire et les « administrations » (comme les hôpitaux et les tribunaux) doivent désormais répondre à des critères d'efficacité et de performance et non plus d'équité spatiale ou de proximité. Ces principes se déclinent en cascade et sont repris par les collectivités qui, par exemple, multiplient les appels à projets (cf. encadré ci-dessous).

LES ÉQUIPEMENTS, SIGNE EXTÉRIEUR DE DÉVELOPPEMENT ?

La réorientation des priorités sur les investissements est à l'ordre du jour, comme l'illustrent les Contrats de ruralité mis en place en 2016. À l'instar des contrats de ville, ils ont pour vocation de coordonner le financement et la mise en œuvre de projets en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique ou, encore, de cohésion sociale. Conclut entre l'État et les présidents de Pôles d'équilibre territorial et rural ou d'Établissements publics de coopération intercommunale, ils donnent la priorité aux investissements (prévoyant toutefois un appui possible à l'ingénierie à hauteur de 15 % des crédits attribués).

« Dans les territoires ruraux mais aussi dans les agglomérations et les villes moyennes, il y a une peur du sous-équipement qui renvoie à une idée du territoire relégué, analyse Jean-Yves Pineau, membre de l'association les Localos. Comme si l'équipement faisait l'émancipation et le développement harmonieux d'un territoire alors que le risque aujourd'hui en France c'est d'être sur-équipé et sous-développé. » Pour l'ancien directeur

DEPUIS LE DÉBUT DES ANNÉES 2000, DE NOUVEAUX « PRINCIPES » SONT ASSUMÉS : CONCENTRER DES MOYENS SUR QUELQUES SECTEURS ET PÔLES ; LA COMPÉTITION ENTRE COLLECTIVITÉS EST UN MOTEUR DE LA COMPÉTITIVITÉ NATIONALE ; L'ÉTAT NE DOIT PLUS ÊTRE SEUL À S'OCCUPER DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

du Collectif ville-campagne, ce revirement s'explique par la peur de l'investissement dans l'immatériel (peur des abus ou de ne plus maîtriser les masses salariales) et s'appuie sur l'idéologie selon laquelle tout ce qui, au niveau de l'action publique, relève du fonctionnement ferait de l'ombre au privé et déstabiliserait le marché, « acteur » beaucoup plus créateurs d'activité et d'emplois... « L'investissement dans des équipements apparaît peut-être aussi comme plus noble, moins informel, avance pour sa part Brigitte Bienassis. C'est aussi plus facilement contrôlable même si ce n'est pas toujours optimal pour les finances publiques. » En témoigne le fiasco des zones d'activités qui, en France, sont 40 % à être vides. « Au niveau d'Auvergne-Rhône Alpes, j'ai l'impression qu'il y a un retour de balancier, indique Jean-Yves Pineau. Il y a eu un investis-

sement dans l'immatériel, l'animation, très important dans les mandats précédents des deux anciennes Régions et là, comme il faut "faire du neuf" on revient à des politiques d'investissements. » Le conseiller régional Auvergne-Rhône Alpes Claude Auriat avance pour sa part que ce choix vise à atténuer les baisses de dotation globale de fonctionnement que connaissent les collectivités dont les marges de manœuvre en termes d'investissement se réduisent.

Pour Jean-Yves Pineau, « aujourd'hui, il ne s'agit plus d'accompagner le développement durable sur les territoires mais, devant les problématiques sociales et environnementales, il s'agit de trouver comment fabriquer du développement durable et comment changer les mentalités. Or, un équipement n'est pas un accompagnement au changement. » Alors que nombre d'agents de collectivités constatent qu'aujourd'hui « avoir un bon projet ne suffit plus pour pouvoir le mettre en œuvre », la question de l'ingénierie et de la capacité d'animation collective est plus que jamais d'actualité pour, collectivement, trouver d'autres voies que la compétition généralisée.

■ HÉLÈNE BUSTOS (TRANSRURAL)

1 - Ce rapide retour historique s'inspire fortement de l'analyse des universitaires D. Béhar et P. Estèbe de la coopérative Acadie à retrouver dans leur article *Aménagement du territoire - une mise en perspective - L'État de la France 2011-2012* (éd. La Découverte)

2 - *Développement local : les racines du futur* - G. Gontcharoff - Territoires (octobre 2011).

TROP D'APPELS À PROJETS TUENT LE PARTENARIAT

« La lisibilité des Contrats de plan État-Régions (CPER) a été considérablement amoindrie par la multiplication de politiques menées en dehors des CPER, qui en vident le contenu en le concurrençant. L'aménagement du territoire a été marqué, ces dernières années, par la multiplication de procédures d'appels à projets : plan Campus, pôles de compétitivité, pôles d'excellence rurale, programme d'investissements d'avenir... »

Ces appels à projets répondent à une logique sensiblement différente des CPER. Ils s'opèrent en général de façon verticale, de l'autorité chargée de leur mise en œuvre vers les collectivités, à l'encontre du principe de la décentralisation. Ils constituent, de fait, "un gouvernement à distance" des territoires, comme l'a souligné l'Assemblée des communautés de France. En outre, ils ne répondent pas nécessairement à une logique interministérielle. Destinés à mettre en œuvre des priorités fixées en dehors du calendrier des CPER, ils s'inscrivent dans un horizon de plus court terme. Enfin, ils mettent en concurrence les territoires. »

EXTRAIT DU RAPPORT D'INFORMATION PRÉSENTÉ PAR LE SÉNATEUR GEORGES LABAZÉE SUR LES PARTENARIATS ENTRE L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS (2012).

Les regroupements intercommunaux invitent à imaginer d'autres services ou une nouvelle manière d'envisager les anciens.

Gérer des équipements hérités

Fil rouge des dernières réformes territoriales, le renforcement de l'intercommunalité se traduit par l'accroissement des compétences des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et par l'agrandissement de leur périmètre. Au nord-est du Puy-de-Dôme, la Communauté de communes Plaine Limagne a été créée au 1^{er} janvier 2017 par fusion de trois intercommunalités. Elle regroupe 25 communes et quelque 20 700 habitants.

CHANGEMENT D'AFFECTATION

« La création de l'EPCI nous a pris beaucoup de temps et d'énergie, indique Myriam Dufraisse, sa directrice générale. En mai 2017, la nouvelle équipe a adopté une stratégie de mandat 2017-2020. » La mise en œuvre du deuxième volet de cette stratégie, « renforcer l'attractivité du territoire », s'est appuyée sur des projets des anciennes communautés de communes, extensibles à l'échelle de la nouvelle entité. « Il y avait notamment un projet d'espace numérique que nous avons fait évoluer en un fablab à installer dans les locaux d'une des anciennes intercommunalités, équipés en fibre optique et adaptés à la mise en place d'un tel espace », détaille Myriam Dufraisse. En lien avec une enveloppe du Contrat territorial de développement durable du Département à solliciter avant fin 2017, le montage du dossier est effectué durant l'été et déposé fin septembre. En novembre, le Département accorde au projet une subvention d'investissement de 201 600 euros (soit 80% du budget global). Pour Myriam Fraisse, « cet équipement, dont l'ouverture au public est prévue en octobre 2018, est une vitrine; il fait partie de notre feuille de route numérique, le numérique étant considéré comme un levier de développement. »

ÉVOLUTION DES MÉTIERS

À 250 km au sud-est, Arche Agglo a, elle aussi, vu le jour au 1^{er} janvier 2017. Cette communauté d'agglomération, située en Ardèche et en Drôme, rassemble 41 communes et 56 000 habitants. « Les fusions amènent de fait à se questionner sur les héritages, notamment en termes d'équipements et de pratiques », estime Jean-Marie Vincent, responsable d'un nouveau pôle « solidarités et services aux personnes » dans lequel

ment de ces équipements et des besoins en matière de numérique, travail dans lequel les agents en charge des centres multimédias sont entièrement partie prenante. Pour Jean-Marie Vincent, « ces agents devront, à terme, changer de métier ; ils doivent aller à la rencontre des publics, poser des constats, identifier des besoins, analyser, s'interroger sur leur pratique professionnelle, ce qui n'est pas simple. Nous les accompagnons avec l'appui de Cap Rural dans cette transition. »

Temps d'ouverture peu pertinents, importance des centres fixes ouverts et des cours d'informatiques mais intérêt de l'itinérance, besoins de liens avec les autres services de l'agglomération... Tels sont les premiers éléments de diagnostic. Ces derniers doivent prochainement être traduits en orientations puis en stratégie d'action à moyen terme. « Ce processus prend du temps, constate Jean-Marie Vincent. Mais si l'on veut transformer les choses en profondeur, il faut le faire avec les personnes. »

■ HÉLÈNE BUSTOS (TRANSRURAL)



Au 1^{er} janvier 2017, on comptait 1 266 EPCI à fiscalité propre contre 2 062 au 1^{er} janvier 2016, la majorité de ces réorganisations résultant de fusions (source : www.vie-publique.fr).

on retrouve les services enfance-jeunesse, seniors-autonomie, culture et numérique. Dans ce dernier domaine, le territoire d'Arche Agglo dispose notamment de deux centres multimédias, précédemment rattachés aux services informatiques. « Avec la démocratisation du matériel informatique et dans un contexte de dématérialisation des procédures administratives, la demande des usagers n'est pas tant sur l'accès à la machine que sur savoir s'en servir... », observe Jean-Marie Vincent. C'est pour cela que nous avons rattaché les centres multimédias au pôle que je dirige, pour mettre en place une politique à destination des publics. » Début 2018, Arche Agglo s'est lancée dans la réalisation d'un diagnostic de fonctionne-

D'AUTRES EXPÉRIENCES TÉMOIGNENT

Dans les ateliers « Gérer des équipements suite à un regroupement de collectivités dans une dynamique de projet », retrouvez aussi :
le 7 septembre : la Communauté de communes Porte de DrômArdèche et son projet d'espace pour les entreprises, la Fabrique, dans les locaux d'une ancienne communauté de communes (contact : Sophie Pasquet - s.pasquet@portededromardeche.fr).
le 5 octobre : l'Éco-centre de Varennes-sur-Allier, installé dans une ancienne base militaire, avec la Société publique locale 277 (contact : Marie-Laure Chazelle - contact@spl277).

Dans le Haut-Bugey (Ain) et à Fayet-le-Château (Puy-de-Dôme), des dynamiques locales transversales ont su tirer profit de politiques d'investissement ciblées.

Les investissements accélérateurs de projets locaux

En juin 2016 et alors que le trail, ou course à pied en milieu naturel, est en plein essor en France, la station de trail du Haut-Bugey, au nord-est de l'Ain, ouvrait ses pistes. Différents parcours au départ de Nantua, Brénod, Izernore et Oyonnax ont été balisés et plusieurs services autour de l'activité (ateliers d'entraînement, base d'accueil, site internet¹, application pour smartphone...) ont été créés. « La station de trail est l'action pilote de notre stratégie touristique centrée sur le développement des sports de pleine nature pour rendre accessibles les montagnes du Jura et notre patrimoine naturel », explique Vincent Allard, le chargé de mission tourisme de Haut-Bugey Agglomération, communauté de communes créée en 2014 qui rassemble 36 communes et 57 000 habitants. Cette station de trail, la première des montagnes du Jura, aura représenté un investissement de 60 000 euros pour l'intercommunalité, financé à 80 % par l'État et le Département. « Nous avons travaillé avec l'association Outdoor initiatives qui nous a fourni un pac-

kage de mise en place de la station avec l'identification des parcours et surtout le site internet, les services associés et la communication », détaille Vincent Allard. Si la communauté de communes avait dû animer elle-même ces différents chantiers, ils n'auraient alors pas été considérés comme de l'investissement et elle n'aurait pas bénéficié de subventions à cette hauteur.

MÊME QUAND IL N'Y A PAS DE SOLUTION « CLÉ EN MAIN », DES POSSIBILITÉS EXISTENT POUR DES PROJETS QUI NE RENTRENT PAS DANS LES CASES

Même quand il n'y a pas de solution « clé en main », des possibilités existent pour des projets qui ne rentrent pas dans les cases. C'est l'expérience qu'est en train de vivre la commune de Fayet-le-Château, dans le Puy-de-Dôme, avec son projet Génération solidaire. Bruno Valladier, conseiller municipal, gériatre et « caution professionnelle du projet » comme il se définit lui-même non sans dérision, pose le contexte : « Nous sommes une commune de 360 habitants, au fin fond de l'Auvergne rurale, à une quarantaine de kilomètres à l'est de Clermont-Ferrand. Comme ailleurs, la population est vieillissante et au regard de nos "fragilités" en termes d'accès aux Ehpad², la solution du placement en accueil familial s'avère une solution très intéressante. » En 2014, la nouvelle équipe municipale lance une réflexion autour de l'accueil familial de personnes âgées et de tissage de liens entre générations au sein du village. Aujourd'hui, les premières pierres du projet sont en passe d'être posées : à la fin de cet été, débu-

tera la construction, à côté de la salle polyvalente, de quatre logements pour accueillants familiaux. Ce projet représente un investissement de 1,5 million d'euros pour la commune dont le budget annuel s'élève à 230 000 euros... « Notre difficulté a été de trouver les bons interlocuteurs, estime la maire, Jacqueline Constanty. Génération solidaire est un projet transversal qui ne rentre pas dans les cases... Nous nous sommes débrouillés pour trouver des soutiens politiques, comme la sous-préfète, qui ont débloqué des moyens techniques pour bâtir le projet et des subventions. » Au final, en soustrayant l'apport de l'État (850 000 euros au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux), du Département, de la Région, de Billom Communauté, d'une enveloppe parlementaire et de la MSA, la commune emprunte 150 000 euros pour boucler le budget. Pour Bruno Valladier, « avec des services d'ingénierie pointus, nous aurions gagné du temps et sans la pugnacité de la maire et de la secrétaire de Mairie qui sont allées taper à toutes les portes, nous n'aurions pas réussi ». Ces logements ne sont qu'une première étape ; l'idée est, à terme, de transformer la salle polyvalente en « point multiservices ». Pourquoi ne pas imaginer, demain, un dépôt-vente de produits agricoles locaux, un espace pour le goûter des élèves au sortir du car scolaire, un point-relai wifi pour les ados... ? Mais avant cela, les premiers habitants sont attendus début 2020.

■ HÉLÈNE BUSTOS (TRANSRURAL)

D'AUTRES EXPÉRIENCES TÉMOIGNENT

Dans les ateliers « Saisir les nouvelles politiques d'investissements comme accélérateurs de projets locaux », retrouvez aussi :

le 7 septembre : la Communauté de communes du Val de Drôme et son appui aux projets des communes en matière de restauration collective, de rachat et réhabilitation d'anciens locaux (contact : Fabien Duvert - fduvert@val-de-drome.com)

le 5 octobre : le Grand Clermont et la mise en place de la voie verte de l'Allier (contact : Jérôme Prouhèze - developpement@le-grandclermont.fr).

1 - <https://stationdetrail.com/fr/stations/haut-bugey-montagnes-du-jura>.

2 - En 2016, le prix mensuel médian pour une chambre seule en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes s'élevait à 1949 euros, hors aides publiques.



LE COLLECTIF DU MOULINAGE DE CHIROLS

Le moulinage est une des étapes du travail de la soie intervenant entre la filature et le tissage. L'opération était effectuée dans de longs bâtiments souvent installés près des cours d'eau, comme à Chirols.

À Chirols en Ardèche, un collectif de citoyens entend réhabiliter une friche industrielle en lieu d'habitation et d'accueil d'activités artistiques, artisanales et de formation.

Un tiers-lieu pour redonner une seconde vie à un moulinage

À Chirols, commune dynamique de 160 habitants située à 15 km d'Aubenas, une usine qui servait au XIX^e siècle au moulinage des fils de soie va être réhabilitée en tiers-lieu - un espace hybride entre lieu de travail et domicile, ouvert et géré collectivement - qui regroupera différentes activités et des logements. Le projet est né il y a près de deux ans autour d'un collectif constitué de deux artistes, deux architectes-paysagistes et d'une vingtaine d'habitants de Chirols et d'autres communes du département et même au-delà, issus des mondes de la culture, de la construction, de l'artisanat ou encore de l'environnement.

AUTO-RÉHABILITATION

En partant du bâti existant sur la friche, le collectif envisage de créer sur 4 500 m² une vingtaine de logements et d'installer, dans un autre bâtiment, un pôle culturel ouvert au public avec une salle de spectacles et des espaces pour des résidences d'artistes. On devrait aussi y trouver un centre de formation à l'éco-construction, un espace de travail partagé, des ateliers, une épicerie, des jardins potagers... Ces activités trouveront place au côté de l'Écomusée du moulinage de la commune qui présente cette activité et son histoire.

L'idée du collectif est de réaliser la plupart des travaux par le biais de chantiers d'auto-réhabilitation participatifs, dans une démarche écologique (isolation en paille locale, chaudière à bois, toilettes sèches, phyto-épuration...) grâce à l'appui de l'association Quatorze qui promeut, expé-

rimente et transmet « *une approche sociale et solidaire de l'architecture* ».

Cette initiative, privée, est aujourd'hui inscrite dans les projets des acteurs publics locaux. Le schéma d'acquisition de la friche, qui appartient aujourd'hui à une entreprise en liquidation judiciaire, prévoit qu'après l'accord du juge celle-ci soit vendue à l'Établissement public foncier de l'ouest Rhône-Alpes (Epora) en charge d'effectuer des travaux structurels et de désamiantage. Epora devrait ensuite céder le Moulinage à la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans et à la commune de Chirols qui, enfin, le revendront au collectif constitué entre temps en coopérative !

UN PROJET SOUTENU PAR LA COMMUNE

Gaëlle Berge, chargée de développement à mi-temps pour le collectif, explique : « *On a de très bonnes relations avec le maire de Chirols, qui soutient le projet, pas forcément financièrement mais en intercedant auprès d'autres élus... Mais la multiplicité des acteurs du projet le rend compliqué et le fonctionnement collectif est un frein pour certains, notamment pour les banques.* » Pour Juliette Zollkau Roussille, membre du collectif, « *au-delà de l'envie de ne pas laisser ce lieu se dégrader, sur un territoire sur lequel on veut vivre et s'impliquer, il y a aussi une envie d'expérimenter, de construire ensemble, avec des modes de gouvernance démocratique* ». Pour l'instant, le collectif de citoyens est une association où tous les membres partagent la présidence et où les décisions se prennent par consensus. « *C'est une culture nouvelle pour les acteurs*

publics, on a besoin de temps pour s'approcher », précise-t-elle.

Ce projet, chiffré à près de deux millions d'euros, dont environ 75 % pour les travaux et les matériaux, est soutenu par l'Europe à hauteur de 150 000 euros via un programme Leader et pourrait aussi bénéficier de fonds de l'Ademe. « *Le Parc naturel régional des Monts de l'Ardèche nous a soutenus car il a été rapidement séduit par l'aspect centre de formation en éco-construction* », ajoute Juliette. La première phase de travaux était prévue début 2019 mais la décision du juge sur la cession de la friche se fait attendre.

■ FABRICE BUGNOT (TRANSRURAL)

Plus d'infos : <https://lemoulinagedechirols.org>.

D'AUTRES EXPÉRIENCES TÉMOIGNENT

Dans les ateliers « Revaloriser des équipements et des friches par des porteurs de projets collectifs avec un partenariat public-privé » retrouvez aussi :

le 7 septembre : la Scop Laëtis qui, à Arvieu (Aveyron), porte un projet de tiers-lieu à l'échelle du village (contact : Sophie Terris - sophie.terris@arvieu.fr).

le 5 octobre : la Communauté de communes Riom Limagne et Volcans (Puy-de-Dôme) qui mobilise les acteurs privés et publics autour d'une station thermale « pleine santé » (contact : Axel Paris - a.paris@rlv.eu) et l'association du Moulinage des rivières de Pélussin (Loire) qui anime un projet de réhabilitation du patrimoine industriel par les métiers d'arts et créatifs (contact : Odile Proust - moulinage.rivieres@laposte.net).

La pépinière d'entreprises installée à Saint-Pierre-d'Albigny (Savoie) mise sur l'accessibilité et des loyers réduits. **Recréer de l'activité autour d'une gare**

Début 2017, était inauguré le premier bâtiment d'une nouvelle zone d'activité installée sur des friches ferroviaires et industrielles autour de la gare de Saint-Pierre-d'Albigny (4 000 habitants), toujours en service. Dedans, la pépinière d'entreprises l'Atelier des quais, comprenant deux ateliers de 90 m² et une dizaine de bureaux, est aujourd'hui presque totalement occupée par des bureaux d'études, des artisans ou des prestataires de services. Elle propose des baux de courte durée avec des loyers progressifs ainsi que des espaces adaptés (petits bureaux, salle de réunion, cuisine...), tout cela pour favoriser le démarrage d'activités et constituer une sorte de passerelle vers d'autres locaux. Plus de 2 000 m² de bâtiments pour des activités du tertiaire doivent être construits progressivement sur la zone d'activité. La pépinière, projet qui aura mis dix ans pour aboutir, est née d'un besoin identifié sur la Communauté de communes de la Combe de Savoie, aujourd'hui intégrée à celle de Cœur de Savoie¹. Sur le territoire,

la perte d'emplois liée à la fermeture d'industries et d'activités techniques de la SNCF a été particulièrement importante. De plus, sur la commune, le classement de la zone d'activité de Carouge en zone inondable a empêché l'installation de nouvelles entreprises.

LA PÉPINIÈRE PROPOSE DES BAUX DE COURTE DURÉE AVEC DES LOYERS PROGRESSIFS POUR FAVORISER LE DÉMARRAGE D'ACTIVITÉS

Pour les élus, la reconversion des terrains en friche, dont certains pollués, s'intègre à un projet d'aménagement destiné à mettre à disposition de nouveaux espaces pour des entreprises, à redynamiser l'activité économique liée à la gare de Saint-Pierre-d'Albigny et à limiter l'urbanisation. « Après la fusion des intercommunalités, certains élus voulaient concentrer les investisse-

D'AUTRES EXPÉRIENCES TÉMOIGNENT

Dans l'atelier « Anticiper et penser de nouveaux usages pour des infrastructures existantes » retrouvez aussi :

le 7 septembre : la commune de La Léchère et la dynamique créée par la mise en place d'une maison de services publics dans un ancien bâtiment voyageurs de la SNCF (contact : Carine Bufi - maisondesservices@lalechere.fr).

ments sur le parc d'activités Alpes Espace à Montmélian et d'autres les répartir sur plusieurs zones dont Saint-Pierre, explique Anne Verrier-Beber, directrice Développement local et transition énergétique à Cœur de Savoie. Il y avait aussi l'intérêt d'être à côté de la gare pour des entreprises de services et pour limiter les déplacements en voiture. » Fonds européen de développement régional pour la requalification des friches, Contrat de développement durable Rhône-Alpes, Dotation d'équipement des territoires ruraux... les 500 000 euros de subventions obtenues pour ce projet à plus d'1,2 million d'euros ont finalement permis de convaincre les élus. « Mais cela a été une bagarre pendant plusieurs années, avec la SNCF et ses différentes filiales, pour acquérir cette friche à un prix correct », ajoute Anne Verrier-Beber. Plusieurs aménagements doivent encore être réalisés, avec la création de liaisons douces, d'une zone co-voiturage et d'un service de location de vélos électriques. Mais, si le regain d'activité dans le quartier est déjà visible, le guichet de la gare de Saint-Pierre-d'Albigny et donc « l'espace voyageurs » qui permet d'attendre au chaud, devrait fermer le 1^{er} septembre...

■ FABRICE BUGNOT (TRANSRURAL)

RÉINVESTIR LES GARES AU SERVICE DU TERRITOIRE

En Auvergne-Rhône Alpes, plus d'une centaine de gares disposent d'espaces vacants liés « aux évolutions des besoins ferroviaires » (fermeture de bureaux et ateliers, d'espaces voyageurs et guichets ou suppression de logements pour les cheminots). Un patrimoine que SNCF Gare & Connexions, filiale de la SNCF, cherche à valoriser. « La volonté de faire émerger des projets au service des besoins locaux se heurtait à un manque d'outils financiers dédiés même si certains ont vu le jour », indique Justine Giffaferi, consultante pour SNCF Gares & Connexions.

Il y a davantage de moyens depuis qu'une convention cadre a été passée avec la Région pour 2018-2021. « Elle finance jusqu'à 75% des investissements et nous les 25% restant, pour trois à cinq projets par an », précise Justine Giffaferi. L'objectif est de répondre à la fois à des enjeux économiques, d'image et de service. Les projets sont sélectionnés par la SNCF avec la Région et en lien avec les communes ou intercommunalités. Début 2019, deux familles devraient par exemple s'installer dans des logements réhabilités à Saint-André et Méribel (Savoie) dans le cadre d'un partenariat avec Habitat et Humanisme. Pour accélérer ces démarches, la SNCF tisse des liens avec les acteurs du territoire et travaille avec des centres de ressources comme Cap Rural, qui peuvent faire remonter des analyses sur le potentiel de différentes activités ou accompagner des porteurs de projet.

¹ - Quatre intercommunalités ont fusionné au 1^{er} janvier 2014 pour donner ce nouvel ensemble de 42 communes et 36 250 habitants.

À l'écoute des entrepreneurs du Cantal, la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès s'est engagée dans un ambitieux projet d'aménagement d'une grange numérique.

Une grange pensée pour et avec ses futurs locataires



Les deux granges seront reliées par une esplanade pour faire le lien entre culture et numérique.

Il y a trois ans, sur la zone d'activité de Comblat le Château à Vic-sur-Cère (Cantal), située en zone de revitalisation rurale et à 15 minutes d'Aurillac, la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès a engagé un projet de restructuration de deux granges. L'idée de cette intercommunalité de onze communes qui regroupe 5 000 habitants¹ est de transformer ces deux bâtiments en une « grange culture » reliée par une esplanade à une « grange numérique ». La première, de 450 m², accueillera une compagnie de théâtre, l'école de musique et de danse du Carladès et un espace de vie sociale ; la seconde deviendra un espace de près de 890 m² où l'on trouvera des bureaux (pour des entreprises, des indépendants et l'intercommunalité), un espace de travail partagé, des salles de réunion équipées en visioconférence, un fablab, un bar et un accueil commun. « Ce projet incarne la volonté des collectivités d'investir pour l'attractivité du territoire et les emplois de demain », indique Djuwan Zeynelabidin, directrice générale des services et des ressources humaines de la communauté de communes.

RENCONTRE D'INTÉRÊTS

Les deux granges ont été acquises par l'intercommunalité en 2015, au moment de l'extension de la zone d'activité. À la même époque, Pierre-Olivier Bonnet, fondateur du cabinet d'ingénierie informatique PobRun (spécialisé dans « les solutions numériques de collaboration pour les entreprises et pour l'équipement de salles de classe »), crée une antenne à Vic-sur-Cère dans un local dédié aux artisans où il se sent rapidement à l'étroit. Une discussion avec les élus s'enclenche et le projet de la grange numérique avec. « Nous avons commencé à organiser des réunions avec PobRun, d'autres sociétés présentes à proximité, comme

Sitew et Imagix, et des indépendants susceptibles d'être intéressés par des locaux partagés, détaille Djuwan Zeynelabidin. Le bouche à oreille a bien fonctionné et nous nous sommes aussi mis en lien avec Epicentre, un espace de co-working clermontois référence en Auvergne. » Rapidement, des objectifs communs sont formalisés : avoir plus d'espace, être près d'autres entreprises, mutualiser des moyens et faciliter l'expérimentation et l'échange direct entre professionnels.

ÉLABORATION CONCERTÉE

Pour Djuwan Zeynelabidin, « la communauté de communes est un facilitateur et "l'agent immobilier" (acquisition des lieux, des équipements communs, financement des études préalables, des coûts d'architecte, de contrôles, de sécurité, commande et suivi du chantier...), mais il paraissait indispensable d'associer dès le début les futurs usagers pour que les espaces correspondent à leurs besoins et à leurs attentes. » Des besoins et un chiffrage du projet qui se précisent au cours de l'année 2016 grâce à un assistant à maîtrise d'ouvrage. Début 2017, la consultation pour la maîtrise d'œuvre est lancée et le projet s'affine, « avec les professionnels futurs occupants, consultés à chaque proposition de modification », précise Djuwan Zeynelabidin. Ce chantier de réaménagement et d'équipement des deux granges et de l'esplanade, au montage financier complexe et d'un montant total estimé à 2,5 millions

d'euros, sera financé à hauteur de 80 % par des fonds publics multiples. Il débutera cet automne. « Outre les travaux, nous nous engageons à assurer l'animation du lieu pendant trois ans, le temps de créer une communauté d'utilisateurs pour que, à terme, les entreprises résidentes gèrent le lieu et les équipements », indique Djuwan Zeynelabidin pour qui l'implication des usagers favorise la réussite des projets et la pérennisation de leur présence. Pour la grange numérique, les utilisateurs (permanents et occasionnels) paieront des loyers qui couvriront les charges et le remboursement de l'emprunt de l'intercommunalité (400 000 euros) pour faire une opération blanche en vingt ans.

■ HÉLÈNE BUSTOS (TRANSURAL)

¹ - En 2016, les élus communautaires et ceux des communes membres ont refusé la fusion avec la Communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac (53 000 habitants), prévue par la Préfecture.

D'AUTRES EXPÉRIENCES TÉMOIGNENT

Dans l'atelier « Anticiper et penser les nouveaux investissements par les usages », retrouvez aussi : # le 5 octobre : la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien et son projet de mise en place d'une plateforme énergétique par l'analyse des usages et des besoins des habitants, des entreprises et des collectivités (contact : Éric Malatray - eric.malatray@c-or.fr).

À Craponne-sur-Arzon en Haute-Loire, la réhabilitation du bâti s'accompagne d'actions pour redonner vie au centre-bourg.

À la reconquête d'un centre-bourg déserté

Comment redynamiser un centre lorsqu'une grande partie du bâti est inoccupé, en très mauvais état ou inadapté aux besoins des habitants ? Ce problème, Craponne-sur-Arzon y travaille depuis plus de dix ans. La commune, située au cœur d'un bassin de vie de 12 000 habitants, est bien dotée en commerçants, artisans, services et équipements publics. Mais aujourd'hui, elle ne compte plus que 2 200 habitants contre plus de 3 000 trente ans plus tôt et, dans le centre historique, deux bâtiments sur cinq sont vacants et un sur trois est en ruine ou à réhabiliter. Après différentes initiatives et réflexions, la revitalisation du centre-bourg a été identifiée comme un axe majeur du projet de territoire élaboré en 2015¹, donnant un nouvel élan. Fin 2016, après la réalisation d'un diagnostic complet du

bâti de la commune², un plan d'actions axé prioritairement sur la transformation de l'habitat et la valorisation du patrimoine a été établi. Parallèlement, grâce à un financement de près de 100 000 euros en lien avec l'appel à projets « Attractivité des centres-bourgs en Massif central », une démarche plus globale a été lancée en 2017. Elle repose sur quatre axes : renouveler l'image du centre-bourg ; retrouver une attractivité résidentielle ; instaurer une nouvelle dynamique économique ; réinventer les services à la population.

« On a un centre-bourg très dense et en très mauvais état, explique Charlène Duvernois chargée de mission centre-bourg à la commune. L'enjeu est de montrer qu'il est possible de faire des logements de qualité, plus spacieux, avec parkings privés et jardins. Un des objectifs c'est de démontrer aux habi-

D'AUTRES EXPÉRIENCES TÉMOIGNENT

Dans les ateliers « Réinvestir les centres-bourgs et mobiliser les acteurs pour optimiser l'immobilier existant », retrouvez aussi :
le 7 septembre : Loire-Foréz Agglomération (Loire) et sa démarche pour raisonner la revitalisation des centre-bourgs en lien avec les besoins et usages (contact : Benoit Gay - benoitgay@loireforez.fr).
le 5 octobre : le Parc naturel régional du Livradois-Foréz et son projet de Société coopérative d'intérêt collectif pour réinvestir les centres-bourgs (contact : Christelle Peyre - c.peyre@parc-livradois-forez.org).

tants ou investisseurs le potentiel d'aménagement. » La commune peut acheter du foncier directement ou par le biais d'une convention avec l'établissement public foncier Smaf Auvergne mais elle n'a pas les capacités financières pour tout réhabiliter. Elle compte aussi sur le privé, sur les offices publics d'habitat ou l'Agence nationale de l'habitat.

Des actions de rénovation lourdes vont débiter, par exemple pour un projet de médiathèque, à proximité du marché, dans un bâtiment classé ou encore pour la création d'habitats en primo accession. « Il n'y a plus de flux dans le centre-bourg, hormis le jour du marché, constate Charlène Duvernois. La stratégie consiste à utiliser ce flux comme le point de départ du projet de revitalisation. » D'autres actions sont programmées ou en phase de test : aide à la rénovation de façades ; habillage de vitrines vacantes ; création de jardins partagés ; boutiques-test ; permis de planter en pieds de murs... Les premières pierres d'un programme pensé par étapes et qui s'inscrit sur les quarante ans à venir !

■ FABRICE BUGNOT (TRANSRURAL)

VILLAGES VIVANTS, UNE FONCIÈRE POUR RECRÉER DU COMMUN

L'association Villages vivants, créée en 2014 à Crest (Drôme), a comme objectif de redynamiser les centres-villes. Elle propose un accompagnement reposant sur des démarches participatives, comme le diagnostic commun. « L'objectif principal de ce travail est de questionner les habitants sur leur rapport au centre-ville, explique Valérie Dumesny, cofondatrice de l'association. Souvent, c'est le besoin de lien social, un espace où boire un café ou jouer avec les enfants, qui ressort. » L'association travaille également sur l'accompagnement à l'activité en lien avec des propriétaires de locaux commerciaux et des porteurs de projets. Dans le centre de Die, dans la Drôme, cette démarche a contribué à créer des boutiques éphémères ou à redonner vie à des vitrines avec des expositions d'artistes.

En juin 2018, l'association met en place l'échelon manquant : une foncière sous forme de Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) qui a pour objet de racheter des locaux vacants, les rénover et les louer à des prix accessibles. « Avec de l'investissement participatif des citoyens, collectivités, entreprises et porteurs de projets, nous voulons recréer des communs en ville et lutter contre la spéculation, détaille Valérie Dumesny. Nous ne serons pas dans une logique de rentabilité mais de propriétaires bienveillants et patients. » La SCIC, qui compte pour l'instant 19 sociétaires et un capital de 100 000 euros, devrait acheter un premier local en septembre, dans l'Ain. Plus d'infos : <http://villagesvivants.com>.

1 - www.communaute-craponne-sur-arzon.fr/IMG/pdf/feuille_de_route_finale.pdf.

2 - www.centrebourg-craponnesurazon.fr.

Evolution du contexte institutionnel et émergence de nouveaux acteurs rebattent les cartes du développement et de ses métiers.

Faire du développement local aujourd'hui et demain

En Auvergne-Rhône Alpes, les projets de valorisation des ressources locales ne manquent pas, comme en témoignent les initiatives présentées dans ce dossier. Et ce, malgré la difficulté croissante à établir des stratégies de long terme pour les acteurs institutionnels. Depuis les dernières lois de réforme des collectivités territoriales, ces derniers ne jouent plus avec autant de brio qu'il y a quelques décennies le rôle d'ordonnateur du développement local auquel ils pouvaient prétendre. Ils se centrent sur leurs compétences et la gestion des services dont ils ont la « charge ». Dans le même temps, les politiques régionales et supra-régionales se focalisent sur les investissements, le mot fonctionnement étant devenu tabou. Dans plusieurs régions et particulièrement en Auvergne-Rhône Alpes, ces mouvements participent à la création par les citoyens d'espaces de délibération et d'action en dehors des collectivités. Chefs d'entreprise, associations, collectifs informels, auto-entrepreneurs sont en quelque sorte des « nouveaux acteurs » du développement local. Ces der-

niers se professionnalisent, interrogent la population sur ses besoins, font des études et tissent des liens pour monter des projets utiles au territoire. Anne Carton, directrice de Cap Rural, tempère cette vision quelque peu idyllique : « Ce n'est pas obligatoirement dans la sphère militante ou celle des entrepreneurs de l'économie collaborative qu'on trouve des personnes capables de tisser des liens entre acteurs. Nombre d'entre eux n'ont pas la connaissance de leur territoire, ni parfois l'envie d'être les premiers acteurs de ce tissage. Souvent, c'est le projet qu'ils portent, dans un territoire donné, qui les amènent à s'intéresser à la notion de développement local que beaucoup perçoivent comme une initiative institutionnelle. »

LES COLLECTIVITÉS HORS-JEU ?

Pour Dany Lapostolle, maître de conférences en aménagement de l'espace et urbanisme à l'université de Bourgogne, « vouloir faire du développement local [aujourd'hui], c'est faire sécession avec les collectivités. Demain, il n'y aura plus de développement local entendu comme une politique territoriale.

Il faut aller chercher ou inventer d'autres instruments et d'autres statuts qui ne passent plus forcément par la médiation du politique »¹. Cependant, nombre d'élus et d'agents de collectivités et de leurs regroupements continuent de faire du développement local. « Souvent, la prise d'initiative vient des techniciens, observe Isabelle Bizouard, chargée de mission Emplois et métiers d'agents de développement à Cap Rural. Elle résulte d'un travail entre agents de différentes structures qui réfléchissent ensemble puis font des propositions à leurs élus. Ces agents osent prendre des initiatives - ce qui nécessite une certaine expérience et la maîtrise de la polyvalence de son métier -, ils vont au-delà de leur poste ou de la commande formelle qu'ils ont. »

FENÊTRES DE TIR

Dans les territoires où la « culture du développement local » est forte, les dynamiques institutionnelles subsistent par la volonté des personnes qui ont des compétences et l'envie d'inscrire finement leur action dans la vie du territoire. « Pour les porteurs d'idées et de projets, cette situation peut être une chance, estime Anne Carton. Ils ont davantage de marges de manœuvre et s'adressent à la collectivité territoriale quand ils en ont besoin, sans être obligés de passer sous ses fourches caudines ou à "la moulinette des procédures". »

Après trois ans d'intense réorganisation et d'adaptation, les collectivités et intercommunalités sont peut-être maintenant en mesure de donner davantage de transversalité à leurs projets. Ce qui nécessite des compétences et une certaine envie d'aller à rebours de l'air du temps.

■ HÉLÈNE BUSTOS (TRANSURAL)

CROISER LES REGARDS

Depuis 2012, Cap Rural a édité douze numéros de *Regards croisés*. Destinée à faire connaître et valoriser les métiers du développement local, cette publication est bâtie à partir d'entretiens avec des agents de collectivités et de leurs regroupements, des porteurs de projet ou encore des universitaires. Elle est susceptible d'intéresser largement, notamment du fait de ses apports historiques et de connaissance du fonctionnement des institutions par les regards (croisés...) de celles et ceux qui y travaillent ou s'y engagent. Tous les numéros sont en accès libre sur le site : www.caprural.org.



Ce dossier a été réalisé dans le cadre d'Innov'Rural 2018, évènement annuel du Réseau rural Auvergne-Rhône Alpes, avec le concours de Cap Rural et Macéo.

¹ - Interrogé dans l'article *Où en est le développement local ?*, paru dans *Regards croisés* n°12 (avril 2018).

Transrural initiatives

Vous pouvez vous abonner
ou commander un numéro en ligne sur :
<http://boutique.transrural-initiatives.org>

La revue associative des territoires ruraux

Transrural initiatives est une revue bimestrielle portée par des organisations de développement agricole et rural qui se reconnaissent dans les valeurs de l'éducation populaire. En s'appuyant sur un comité de rédaction composé d'acteurs du développement rural (animateurs, militants associatifs), associés à des journalistes, elle propose une lecture de l'actualité et des enjeux concernant les espaces ruraux qui privilégie les réalités de terrain et valorise des initiatives locales et innovantes. La revue appréhende ces territoires dans la diversité de leurs usages et met en avant des espaces où il est possible d'habiter, de se déplacer, de s'instruire, de se cultiver, de produire, de se distraire et de tisser des liens. Ces expériences locales illustrent concrètement des alternatives au modèle de développement économique dominant, marqué par la mise en concurrence généralisée, la disparition des solidarités et l'exploitation aveugle des ressources naturelles. *Transrural* entend sortir de la morosité ambiante et invite à l'action ! Dans chaque numéro, un dossier thématique permet d'approfondir une question (ex. : Agriculture et société : vers un nouveau contrat ; Repenser l'accueil des migrants dans les territoires ruraux ; Les champs de la culture revisités...).

Sans publicité, la revue assure son fonctionnement et son indépendance grâce aux abonnements.



BON D'ABONNEMENT

Pour un abonnement d'un an (6 numéros de 40 pages) :

- Tarif normal (individus) : 55€ ;
- Tarif réduit (étudiants, chômeurs, temps partiel subi, abo. groupés – à partir de 5 personnes) : 45€ ;
- Tarif associations : 60€ ; Tarif institutions (collectivités, bibliothèques...) : 90€ ;
- À l'étranger : tarif normal : 65€ ; tarif institution : 95€.

Société : Nom - Prénom :

Adresse :

CP/Ville : Tél. / mail (en cas de retour de numéros) :

Je souhaite recevoir une facture : OUI NON

Si vous souhaitez faire découvrir la revue,
indiquez ici les coordonnées de la personne de votre choix, nous lui enverrons un numéro :

Nom : Prénom :

Adresse :

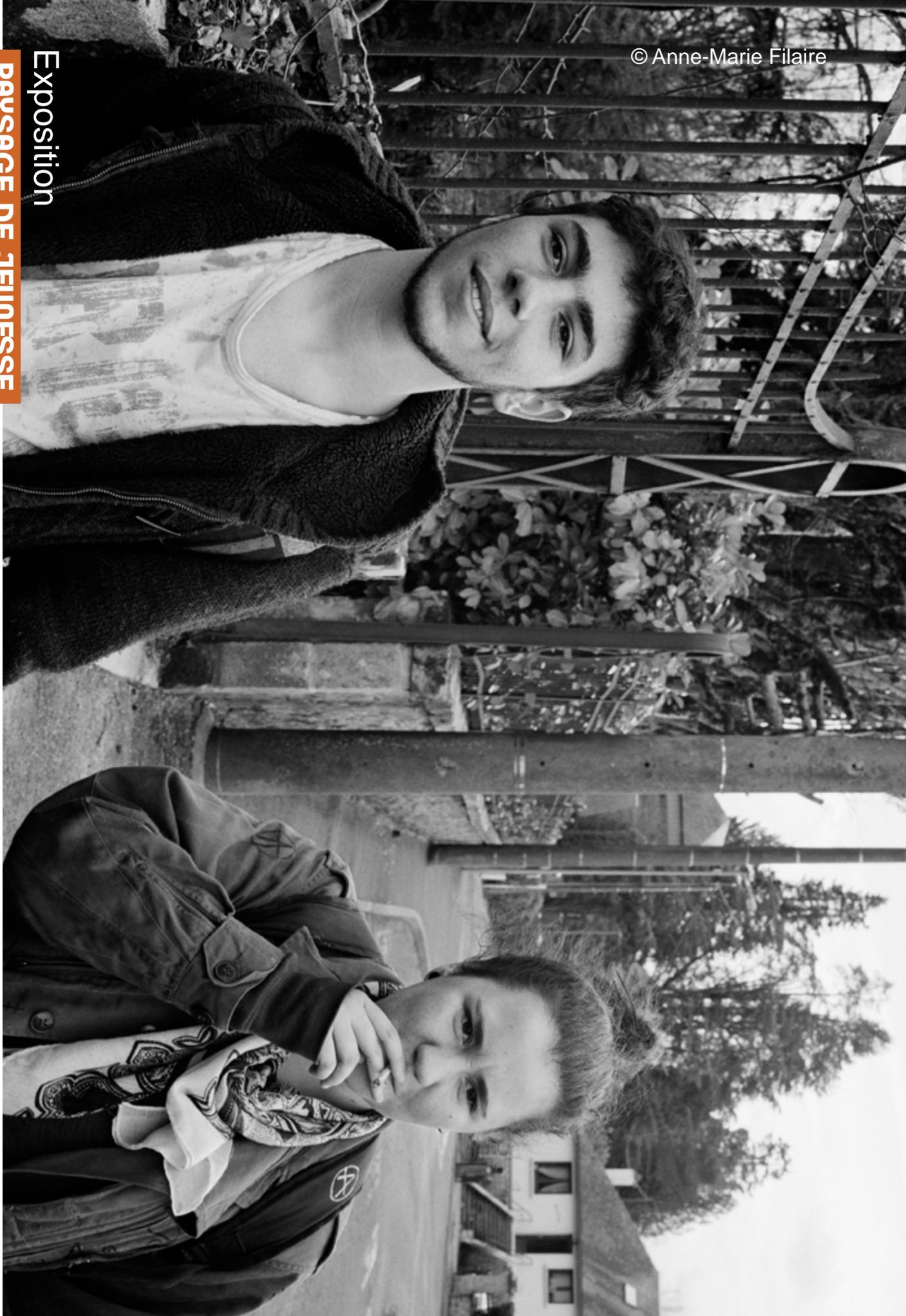
..... Mail :

Règlement par chèque à l'ordre de Transrural initiatives ou par mandat administratif

Transrural initiatives - 58, rue Regnault - 75013 Paris

transrural@globenet.org

© Anne-Marie Filaire



Exposition

PAYSAGE DE JEUNESSE

Exposition de la photographe Anne-Marie Filaire du 17 septembre au 12 octobre 2018 sur les grilles du CESE, avenue Albert-de-Mun, Paris 16^e
www.lecese.fr